

Rennes, le lundi 17 février 2020

Aide aux manuels scolaires et au numérique éducatif À la rentrée 2020, 50 € par élève pour les outils pédagogiques

Lors de la session budgétaire des 13 et 14 février, le Président Loïg Chesnais-Girard a soumis au vote de l'assemblée régionale un amendement visant à abonder le *Pass Ressources Pédagogiques* pour aider davantage les quelque 145 000 lycéens bretons et leurs familles dans le renouvellement des manuels scolaires, suite à la réforme du baccalauréat. Ce coup de pouce se traduira dès la rentrée prochaine, et lors de la suivante, par un soutien de 50 € par élève. Des moyens supplémentaires seront aussi alloués à l'équipement des établissements bretons pour les aider à se doter de supports numériques supplémentaires tels que des tablettes. Au total, une enveloppe de 10 M€ sera consacrée au renforcement de ces dispositifs pédagogiques en 2020 et 2021.

« Sur les deux ans qui viennent, nous investirons 10 M€ au service des lycéennes et lycéens pour leur permettre d'acquérir les livres dont ils ont besoin et pour accompagner le virage du numérique éducatif dans les établissements », a annoncé le Président de Région, ce jeudi 13 février, au moment de présenter l'amendement au budget 2020 visant à abonder les crédits alloués au *Pass Ressources Pédagogiques* ainsi qu'à l'**équipement des lycées en outils numériques**.

Entrée en vigueur à la rentrée 2019, la réforme nationale du baccalauréat a donné lieu à une refonte des programmes et donc des manuels scolaires. Les ressources disponibles sont désormais plus stabilisées.

Pour s'adapter à ces nouvelles pratiques et continuer de garantir les meilleures conditions d'apprentissage aux élèves des lycées publics et privés, la Région décide d'amplifier son intervention, d'une part, en **renforçant significativement les moyens alloués au *Pass Ressources Pédagogiques* (+3,8 M€)** et, d'autre part, en **équipant encore davantage les établissements d'outils numériques adaptés (+1,2 M€)**.

Cet effort financier de 5 M€ sera reconduit en 2021.

Le dispositif *Pass Ressources Pédagogiques* est ainsi **porté à 50 € par élève** et se déploiera selon les modalités habituelles, laissant aux équipes pédagogiques des lycées un libre choix dans l'usage de cette aide.

Pour les lycées qui ne souhaiteraient pas s'engager dans le *Pass Ressources Pédagogiques*, la Région conserve l'aide aux boursiers, suivant les modalités existantes (50€/élève boursier en lycée professionnel et 100€/élève boursier en enseignement général et technologique).



© Charles Crié - Région Bretagne